

PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt février à 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire sous la présidence du Maire et sur sa convocation.

MEMBRES PRESENTS :

Michel DAGNIAUX, Roger POTIN-VESPERAS, Annie VAN HOLLEBEKE, Françoise DUBREUCQ, Valérie KEH, Véronique DANZEL, Frédéric DUROSOY, Nathalie BOUSSICAUD, Didier HAMART, Pierre MACIEJEWSKI, Philippe PERRIER, Eric AGUETTANT.

MEMBRES ABSENTS REPRESENTES : Annick BLOCK (pouvoir à Michel DAGNIAUX)

MEMBRES ABSENTS NON REPRESENTES : Laurent DECOSTER.

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de conseillers présents : 12
Nombre d'absents représentés : 01
Nombre d'absents non représentés : 01
Nombre de votants : 12

Monsieur DAGNIAUX ouvre la séance à 20h30 et fait lecture des procurations et de l'ordre du jour.

1. Compte-rendu du Conseil Municipal du 12 décembre 2024,
2. Compte financier unique 2024 du budget eau/assainissement,
3. Compte financier unique 2024 du budget de la commune,
4. Demande de subventions 2025,
5. Adhésion de la commune à la compétence optionnelle vidéoprotection du SMOTHD,
6. Questions diverses.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Les membres du Conseil Municipal sont appelés à désigner leur secrétaire de séance.

Madame Annie VAN HOLLEBEKE est désignée secrétaire de séance.

1. COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 12 DECEMBRE 2024

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2024.

**2. COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 EAU/ASSAINISSEMENT
DCM 7/2025**

Le Conseil Municipal élit M. Roger POTIN-VESPERAS Président qui présente au Conseil Municipal le compte financier unique 2024 Eau/assainissement dont les résultats sont les suivants :

EXPLOITATION : excédent de clôture : 63 693,13 €
INVESTISSEMENT : excédent de clôture : 36 000,58 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le compte financier unique 2024 eau/assainissement à l'unanimité des membres présents, à l'exception du Maire.

**3. COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 DE LA COMMUNE
DCM 8/2025**

Le Conseil Municipal élit M. Roger POTIN VESPERAS, Président qui présente au Conseil Municipal le compte financier unique 2024 de la Commune dont les résultats sont les suivants :

PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2025

FONCTIONNEMENT : excédent de clôture : 203 598,41 €
INVESTISSEMENT : excédent de clôture : 181 936,73 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le compte financier unique 2024 de la Commune présenté par le Président, à l'unanimité des membres présents, à l'exception du Maire.

**4. DEMANDE DE SUBVENTIONS 2025
DCM 1-2-3-4-5/2025****DOSSIERS DETR 2025 :****1- Aménagement du bâtiment appelé « La Ruche » pour le transformer en service technique communal
DCM 01/2025**

Monsieur le Maire présente aux Conseillers Municipaux les travaux d'aménagement du bâtiment appelé « La Ruche » pour le transformer en service technique communal.

Le coût prévisionnel est estimé sur la base des devis à la somme de 97 460,90 € HT, soit 116 953,08 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la réalisation du projet présenté estimé à 97 460,90 € HT,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention DETR 2025.

**2- Reprise des concessions au cimetière communal d'Apremont :
DCM /2025**

Monsieur le Maire présente aux Conseillers Municipaux les travaux de reprise des concessions au cimetière communal d'Apremont.

Le coût prévisionnel est estimé sur la base des devis à la somme de 25 070,80 € HT, soit 30 085,00 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la réalisation du projet présenté estimé à 25 070,80 € HT,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention DETR 2025.

**3- Protection des bâtiments publics : alarmes anti-intrusion : école, mairie, salle communale et installation de volets roulants, d'une porte de secours à l'école
DCM /2025**

Monsieur le Maire présente aux Conseillers Municipaux les travaux de protection des bâtiments publics : alarmes anti-intrusion : école, mairie, salle communale et installation de volets roulants et d'une porte de secours à l'école.

Le coût prévisionnel est estimé sur la base des devis à la somme de 35 324,30 € HT, soit 42 389,16 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la réalisation du projet présenté estimé à 35 324,30 € HT,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention DETR 2025.

PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2025**DOSSIERS CONSEIL DEPARTEMENTAL 2025 :*****4-Aménagement du bâtiment appelé « La Ruche » pour le transformer en service technique communal*****DCM /2025**

Monsieur le Maire présente aux Conseillers Municipaux les travaux d'aménagement du bâtiment appelé « La Ruche » pour le transformer en service technique communal.

Le coût prévisionnel est estimé sur la base des devis à la somme de 97 460,90 € HT, soit 116 953,08 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la réalisation du projet présenté estimé à 97 460,90 € HT,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention pour l'année 2025 auprès du Département.

5- Sécurisation et amélioration énergétique de l'école communale**DCM /2025**

Monsieur le Maire présente aux Conseillers Municipaux les travaux de sécurisation et d'amélioration énergétique de l'école communale.

Le coût prévisionnel est estimé sur la base des devis à la somme de 38 399,30 € HT, soit 46 079,16 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la réalisation du projet présenté estimé à 38 399,30 € HT,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention pour l'année 2025 auprès du Département.

**5. ADHESION DE LA COMMUNE A LA COMPETENCE OPTIONNELLE VIDEOPROTECTION DU SMOTHD
DCM 6/2025**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération en date du 21 septembre 2017 du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit modifiant ses statuts afin d'y compléter ses compétences optionnelles en matière de vidéoprotection, par l'acquisition, la réalisation, la gestion et l'entretien des dispositifs de vidéoprotection, selon les modalités prévues dans le Code de la sécurité intérieure,

Vu la délibération du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit du 13 juin 2018 adoptant le Règlement d'exercice de la compétence vidéoprotection,

Vu la convention de partenariat entre le syndicat mixte Oise Très Haut Débit et l'Etat en date du 16 mars 2022 relative aux modalités d'intervention des forces de sécurité de l'Etat dans le cadre de la vidéoprotection des espaces publics communaux et départementaux,

Vu la délibération du Comité syndical du 14 novembre 2024 adoptant la convention-cadre relative aux modalités d'acquisition, d'installation, d'entretien et de mise à disposition des dispositifs de vidéoprotection et aux modalités de mise à disposition du personnel chargé du visionnage à établir avec les communes et EPCI,

Considérant la volonté de la commune d'adhérer à la compétence optionnelle « vidéoprotection » du SMOTHD, afin de s'inscrire dans une démarche de mutualisation avec le Département de l'Oise et d'autres communes du Département, lui permettant de rationaliser et de rendre plus efficace la vidéoprotection sur son territoire, dans le but de renforcer la sécurité de ses administrés,

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil Municipal, **DELIBERE, à l'unanimité,**

PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2025

- Article 1 : adhère à la compétence optionnelle « vidéoprotection » du SMOTHD, mentionnée à l'article 2.2.2 des statuts du Syndicat,
- Article 2 : Transfère au SMOTHD les missions décrites dans les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence « vidéoprotection » du SMOTHD dans les conditions prévues à l'article 4.2 des statuts du syndicat,
- Article 2 : Approuve les termes de la convention-cadre jointes en annexe relative aux modalités d'acquisition, d'installation, d'entretien et de mise à disposition des dispositifs de vidéoprotection et aux modalités de mise à disposition du personnel chargé du visionnage,
- Article 3 : Autorise le maire à signer la convention-cadre susvisée et tous autres pièces relatives à ce dossier.

6. QUESTIONS DIVERSES

- Madame Valérie KEH souligne la hausse du prix de l'eau sur la dernière facture reçue.
- Monsieur Didier HAMART interroge sur les panneaux du nouveau plan de circulation.
- Monsieur Roger POTIN-VESPERAS résume quelques informations suite aux réunions avec la CCAC.
- Monsieur le Maire précise :
 - o la mise en place d'un distributeur de pains prochainement sur la commune,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

Le Maire,
Michel DAGNIAUX

Le Secrétaire,